

EXAMEN : BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL		Session : 2016
SPÉCIALITÉ : TERTIAIRE		
Sujet Zéro	Durée : 2 heures 30	Coefficient : 1
Sous épreuve E11 : Économie et Droit		

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE À CENTER PARCS

LE SUJET COMPREND DEUX PARTIES

	PAGES	BARÈME INDICATIF
Présentation du sujet	2	
Dossier documentaire	3 à 7	
Première partie		12 points
Mission 1		
Dossier documentaire	3 et 4	
Fiches d'analyse (Annexes 1 et 2 rendre avec votre copie)	8 et 9	
Mission 2		
Documents à choisir	5 à 7	
Fiche d'analyse (A rendre avec votre copie)	10	
Deuxième partie		08 points
Rédaction de l'étude A faire sur votre copie		
Qualité de la rédaction : précision du vocabulaire et respect de l'orthographe appliqués à l'ensemble de la copie		
	TOTAL	20 points

EXAMEN : BAC PRO Tertiaire					Sujet
Épreuve : Économie Droit					
Session : 2016	Repère : E11	Durée : 2h30	Coeff : 1	Épreuve Écrite	Page : 1/10



Vous travaillez au sein de l'entreprise Center parcs (Groupe Pierre et Vacances), au sein du service développement durable

Les Center Parcs sont des villages de vacances de court séjour, ils sont implantés au cœur de domaines forestiers. Ils proposent des logements intégrés dans la nature en proposant des activités comme des piscines, des toboggans.... dans un décor tropical et d'équipements de loisirs. Les déplacements se font en vélo afin de respecter la nature. L'entreprise compte 21 domaines dont 5 en France et emploie 10 200 salariés.

Votre tuteur M. Aqua vous fait remarquer que Center parcs axe sa politique commerciale sur le développement durable. Il vous informe que des opposants disent le contraire et d'autres sont entièrement d'accord. Il vous charge de réaliser une étude sur ce thème.

Votre tuteur a commencé à constituer un dossier documentaire dont vous prenez connaissance.

- Document 1 : **Dossier développement durable Center Parcs**
- Document 2 : **Center Parcs de Roybon : un projet contre nature**
- Document 3 : **Manifestation contre un Center Parcs en Isère**
- Document 4 : **Les Center Parcs poussent comme des champignons**
- Document 5 : **Norme ISO 14001**

Partie 1 : Analyse du dossier documentaire

Mission 1 :

Après avoir identifié et étudié les documents 1 et 2, compléter les tableaux proposés en annexes 1 et 2 (Fiches d'analyse). Définir les concepts situés en bas des tableaux.

Mission 2 :

Afin de compléter votre étude sur le développement durable, votre tuteur vous donne trois nouveaux documents (Documents 3,4 et 5).

Prendre connaissance des trois documents et sélectionner celui qui vous semble le plus pertinent pour illustrer votre étude sur le développement durable.

Afin de bien comprendre le document que vous avez choisi, compléter le tableau proposé en annexe 3 (Fiche d'analyse : document de mon choix n °), en justifiant votre choix.

Partie 2 : Rédaction de l'étude

À l'aide de vos **connaissances**, du travail effectué en première partie et en veillant à **illustrer vos propos avec des situations vécues au cours de vos différentes périodes de formation en milieu professionnel**, rédiger une étude structurée (avec le plan apparent) et argumentée de deux pages maximum (Introduction, deux parties et une conclusion).

Celle-ci répondra à la problématique de votre tuteur et aux consignes ci-dessous :

Center parcs répond-il aux exigences du développement durable ?

Répondre à cette question en développant ces deux points :

- **les forces de Center Parcs sur le développement durable**
- **les faiblesses de Center Parcs sur le développement durable**

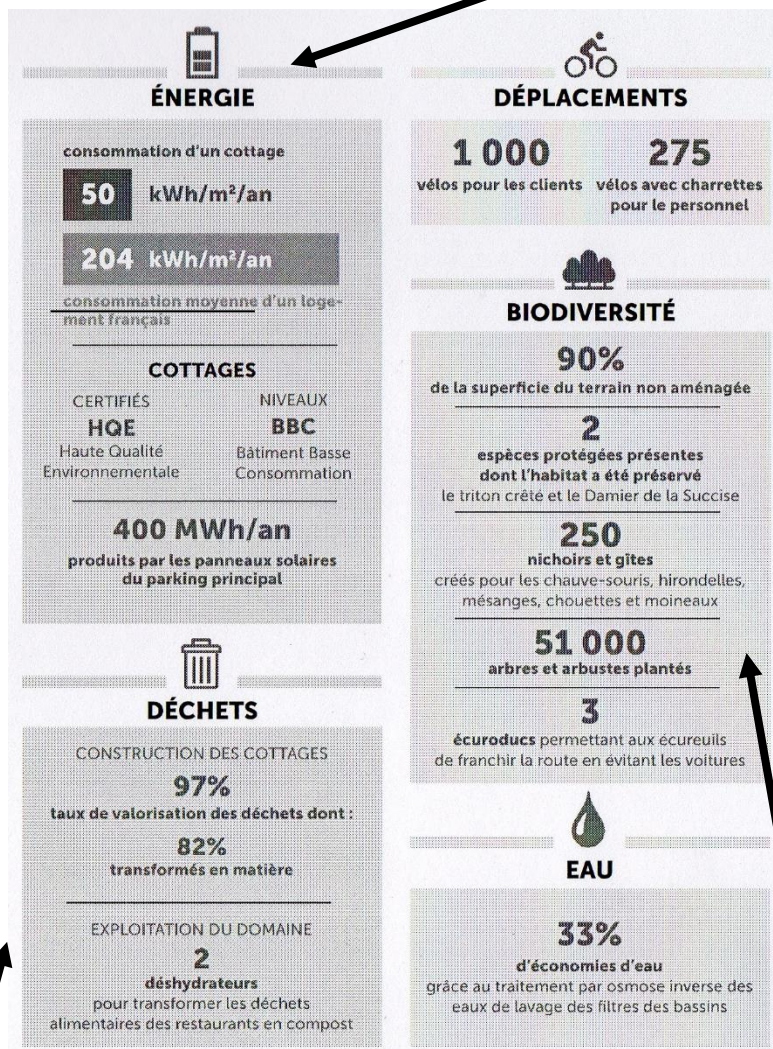
EXAMEN : BAC PRO Tertiaire					Sujet
Épreuve : Économie Droit					
Session : 2016	Repère : E11	Durée : 2h30	Coeff : 1	Épreuve Écrite	Page : 2/10

DOCUMENT 1

Dossier développement durable Center Parcs

Des consommations d'eau et d'énergie optimisées pour les bâtiments centraux

Enfin, pour l'Aqua Mundo (avec sa piscine à vagues, ses toboggans, ses bains à remous et sa « rivière sauvage ») et pour le spa, la maîtrise des consommations d'eau est un enjeu majeur. Plusieurs dispositifs de récupération des eaux ont été mis en place pour une gestion optimisée. Parmi eux, le procédé d'osmose inverse qui permet de recycler les eaux de lavage des filtres des bassins : après avoir été traitée, cette eau est réutilisée pour l'appoint journalier des bassins, ce qui représente une économie d'environ 80 à 100 m³, soit 8 % de la consommation globale du domaine.



- le choix d'équipements techniques basse consommation : ampoules LED, équipements de type Classe A...
- un système régule la ventilation selon l'occupation des pièces ;
- une utilisation optimale du chauffage (gestion centralisée des thermostats) ;
- des chaudières à haut rendement et des radiateurs basse température...

Du compost avec les déchets alimentaires

Les déchets des plats et des cuisines seront déshydratés, produisant une poudre sèche servant de compost. Center Parcs expérimente également le compostage dans 150 cottages, en proposant aux familles qui le souhaitent de séparer leurs déchets organiques. En fonction du succès, cette démarche sera déployée sur l'ensemble du domaine. Par ailleurs, le domaine déploie une politique active de valorisation de l'ensemble de ses déchets, avec un objectif de 30 % de déchets triés.

Préservation des écosystèmes et de la biodiversité

Un inventaire d'espèces et d'habitats présents sur le site a été réalisé très en amont du projet pour déterminer avec précision, de saison en saison, les équilibres de l'écosystème à préserver.

Extrait Dossier développement durable
Groupe Pierre et Vacances Center Parcs

EXAMEN : BAC PRO Tertiaire

Épreuve : Économie Droit

Session : 2016

Repère : E11

Durée : 2h30

Coeff : 1

Épreuve Écrite

Sujet

Page : 3/10

Center Parcs de Roybon : un projet contre nature



Quel projet ?

Le Groupe Pierre et Vacances a obtenu les autorisations administratives permettant la construction d'un Center Parcs de 1000 cottages, d'espaces ludiques pour les activités aquatiques, de commerces et de restaurants... pouvant accueillir 5000 personnes par jour durant toute l'année. Le projet se situe dans le bois des Avenièrès faisant partie du massif forestier des Chambaran, sur la commune de Roybon (Isère). L'emprise du projet est de 210 ha, **entièrement en zone humide** dont la majeure partie se situe sur le bassin versant de l'Herbasse, au niveau de ses sources. Une petite partie se situe sur le bassin versant de la Galaure.

Les enjeux environnementaux

Le site choisi est écologiquement très sensible et cette construction engendre un risque de pollution ainsi que :

Destruction de zone humide

Il s'agit de la plus grande opération de destruction de zone humide menée depuis des décennies en Rhône Alpes. Le projet conduit à l'imperméabilisation de 30 hectares et la **destruction directe de 90 hectares** supplémentaires de zones humides dont la fonctionnalité est très bien préservée. Il impactera directement l'alimentation en eau de l'Herbasse et de la Galaure déjà en déficit hydrique.

Prélèvements majeurs sur la ressource en eau

La consommation d'eau sera supérieure à **1000 m3/jour sur un bassin qui est déjà en déficit hydrique** avec une augmentation des prélèvements de l'ordre de 250 m3/jour

Rejets d'eaux usées

Les rejets d'eaux usées dépassant largement les capacités du bassin de la Galaure, ils seront rejetés à raison d'environ 400 m3/jour sur le bassin versant de l'Isère **accentuant le déficit hydrique** sur le versant Drômois

Destruction d'espèces protégées

Le projet entraînera la **destruction directe et indirecte** de nombreuses espèces protégées, notamment d'amphibiens et impacte une station d'écrevisse à pattes blanches (espèce dont l'habitat est censé être protégé par la directive habitat naturels).

Les dysfonctionnements du processus décisionnel

Une enquête publique non prise en compte

L'enquête publique s'est conclue par un avis défavorable unanime de la commission d'enquête en 12 points dont certains points, à eux seuls, aurait pu faire l'objet d'un avis défavorable selon cette même commission. Les arrêtés préfectoraux Loi sur l'Eau et Espèces Protégées ont été pris "au pas de charge" en dépit de l'avis défavorable unanime de la commission d'enquête

Des travaux qui prennent de cours la justice

Source : France nature environnement

Novembre 2014

EXAMEN : BAC PRO Tertiaire					Sujet
Épreuve : Économie Droit					
Session : 2016	Repère : E11	Durée : 2h30	Coeff : 1	Épreuve Écrite	Page : 4/10



Manifestation contre un projet de Center Parcs en Isère

par **Marie Campistron** dimanche 30 novembre 2014 15:44



La colère gronde autour d'un projet de Center Parcs en Isère. Photo d'illustration. © Maxppp

Plusieurs centaines de personnes ont manifesté dimanche après-midi dans la forêt de Chambaran, près du Vercors, contre un projet de village de vacances. Les opposants parlent d'un "carnage" pour l'environnement. Une opposition qui n'est pas sans rappeler celle au barrage de Sivens dans le Tarn.

Organisée par le collectif Zad (Zone à défendre) Roybon en Isère, cette manifestation est le troisième rassemblement contre ce projet depuis le lancement des travaux le 20 octobre.

Depuis des semaines, ce chantier fait l'objet de "harcèlement" et d'actes de "vandalisme"... Eric Magnier, directeur grands projets du groupe Pierre & Vacances-Center Parcs déplore : "On est obligé de déplacer les engins de défrichement toutes les nuits". Les travaux auraient déjà pris deux à trois semaines de retard.

150 hectares occupés par le village de vacances

Le projet doit réunir un millier de cottages, des commerces et des restaurants autour de l'"Aquamundo", une bulle transparente maintenue à 29°C, avec jacuzzi et piscine. A l'issue des travaux, le site s'étendra sur 150 hectares. En attendant, l'association "Pour les Chambaran sans Center Parcs" (PCSP) a déposé un recours en référé au tribunal administratif de Grenoble pour faire arrêter l'abattage des arbres.

Pour Francis Meneu, président de la Frapna (Fédération Rhône Alpes de protection de la nature), "c'est une aberration". "Le lieu d'implantation est le point de naissance de deux rivières. C'est un espace entièrement naturel et jamais impacté par l'homme en 700 ans".

Les opposants s'appuient sur les conclusions de la commission d'enquête publique qui a rendu à l'unanimité un "avis défavorable". Selon elle, l'impact des zones humides est évalué "à minima" entre 110 et 120 hectares. "Dix fois Sivens !" selon les opposants.

697 emplois créés

De son côté, le groupe Pierre & Vacances souligne que ce projet permettra de créer 697 emplois et entraînera des retombées fiscales pour les collectivités locales.

Des arguments qui ont déjà convaincu des élus isérois, de droite comme de gauche, à l'image du secrétaire d'Etat, André Vallini qui défend un "projet bon pour le développement de l'Isère".

Face à cette contestation, difficile de ne pas penser à celles contre le projet de l'aéroport Notre-Dame-des-Landes ou plus récemment contre le barrage de Sivens. Les opposants au projet de Center Parcs isérois espèrent eux aussi provoquer un débat national.

LES CENTER PARCS POUSSENT COMME DES CHAMPIGNONS

Pierre et Vacances, la transnationale derrière le projet de Roybon, pèse près de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires. Ce mastodonte emploie 7500 salariés et « gère » au total 231 000 « lits ». La Côte d'Azur doit beaucoup à Pierre et Vacances, l'un des plus grands bétonneurs des côtes françaises.

Créé en 1968 par le néerlandais Sporthuis Centrum, le « concept » des Center Parcs et les villages existants ont été rachetés par Pierre et Vacances en 2001. Il existe, à ce jour, en Europe, 25 Center Parcs. En France, quatre sont ouverts, deux sont plus ou moins commencés, dont celui de Roybon, et trois sont en projet dans le Jura, dans le Lot-et-Garonne et en Saône-et-Loire.

Dans ce dernier département, la bagarre a déjà commencé autour du collectif du Geai du Rousset, qui proteste contre les 80 millions d'argent public qui pourraient être engloutis dans ce projet privé, et qui réclame, comme tous ceux qui vomissent les Center Parcs, « l'abandon de ces projets inutiles et coûteux ». Dans le Jura, la mobilisation a elle aussi commencé, et certains pensent déjà à une coordination nationale des opposants aux Center Parcs. Sauf grosse surprise, Pierre et Vacances commence un long chemin de croix.

F.N.



Source : Charlie Hebdo n° 1171 du 26 novembre 2014

EXAMEN : BAC PRO Tertiaire					Sujet
Épreuve : Économie Droit					
Session : 2016	Repère : E11	Durée : 2h30	Coeff : 1	Épreuve Écrite	Page : 6/10

Norme ISO 14001

Norme de certification environnementale internationale.

La norme ISO 14001 constitue un cadre définissant des règles d'intégration des préoccupations environnementales dans les activités de l'organisme afin de maîtriser les impacts sur l'environnement et ainsi concilier les impératifs de fonctionnement de l'organisme et de respect de l'environnement. Elle s'applique à tout type d'organisme. Elle concerne les aspects environnementaux liés aux activités, produits et services de cet organisme (interactions entre les activités, produits et services et les composantes de l'environnement).

Il s'agit d'une norme internationale définie par l'organisation mondiale de normalisation (ISO - le terme ISO signifiant International Standard Organisation) qui est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation regroupant environ 140 pays. Cette norme est reconnue au niveau international.

Le respect de ses exigences nécessite de mettre en place un système de management environnemental qui inclut :

- une analyse environnementale permettant de dresser un état des lieux des activités, de la réglementation applicable à ces dernières et des impacts environnementaux qu'elles induisent ;
- une politique environnementale comportant un engagement d'amélioration continue et de prévention de la pollution, de conformité à la législation et à la réglementation environnementales applicables et aux autres exigences auxquelles l'organisme a souscrit ;
- la structure organisationnelle, les activités de planification, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources pour élaborer, mettre en œuvre, réaliser, passer en revue et maintenir la politique environnementale de l'organisme.

La mise en place d'un système de management environnemental selon le référentiel de la norme ISO 14 001 repose sur une démarche volontaire qui doit permettre :

- de mieux connaître les impacts environnementaux générés par les activités de l'organisme ;
- de garantir le respect de la réglementation et d'être à même d'anticiper sur les évolutions à venir de cette dernière ;
- d'être en mesure d'améliorer les pratiques dans une logique de progrès continu dans le sens d'une réduction des impacts environnementaux.

Actu environnement .com
Décembre 2014

EXAMEN : BAC PRO Tertiaire					Sujet
Épreuve : Économie Droit					
Session : 2016	Repère : E11	Durée : 2h30	Coeff : 1	Épreuve Écrite	Page : 7/10

Annexe 1 (À rendre avec la copie)

Fiche d'analyse
Document 1

Source	
Type(s) de document(s)	
Titre de l'article	
Quoi ? Ce qui se passe Ce que l'on raconte	
Qui est concerné ?	
Quand ?	
Où ?	
Les idées fortes	- - - -
<u>Vous devez définir les concepts:</u> - La consommation moyenne : - Utilisation optimale : - Inventaire :	

Annexe 2 (À rendre avec la copie)**Fiche d'analyse
Document 2**

Source	
Type(s) de document(s)	
Titre de l'article	
Quoi ? Ce qui se passe Ce que l'on raconte	
Qui est concerné ?	
Quand ?	
Où ?	
Les idées fortes	- - - -
<u>Vous devez définir les concepts :</u> - Processus décisionnel : - Destruction directe : - Destruction indirecte :	

Annexe 3 (À rendre avec la copie)

Fiche d'analyse

Document de mon choix n° _____

Source	
Type(s) de document(s)	
Titre de l'article	
Quoi ? Ce qui se passe Ce que l'on raconte	
Qui est concerné ?	
Quand ?	
Où ?	
Justification argumentée du choix du document par rapport aux autres documents et au sujet	
Les idées fortes	- - - -